

## Nouveau représentant

Le directeur du Centre catholique romand de formations en Eglise, Philippe Hugo, a été nommé représentant de l'évêque pour la formation. Né en 1970 à Sion, ce père de trois enfants est diacre permanent, théologien et bibliste. Après une expérience monastique en France et en Suisse, il a poursuivi une carrière académique à Fribourg et à Göttingen, en Allemagne. Philippe Hugo a consacré ces années à la recherche et à l'enseignement en exégèse et en théologie de l'Ancien Testament. Il est aussi membre de la Commission théologique et œcuménique de la Conférence des évêques suisses. Sa mission principale comme représentant pour la formation sera de créer des synergies entre les différents centres de formation qui existent en Suisse romande pour répondre aux besoins des prêtres, des diacres et des laïcs. / cath.ch

## Retour des processions



Maurice Page / cath.ch

Sans Covid-19, la Fête-Dieu a pu retrouver toute sa pompe le 16 juin. Plus de 400 personnes ont pris part à la procession à Savièse (VS), celle de Fribourg et la messe qui l'a précédée – retransmises en direct par La Télé – en a réuni 1200, selon les médias régionaux.

Estavayer-le-Lac (FR) a aussi renoué avec sa tradition. «Nous voulons manifester publiquement notre foi en Jésus-Christ vraiment présent dans l'eucharistie», a rappelé le curé Lukasz Babiarz en ouvrant la messe. Outre les premiers communiant en aube, le chœur mixte paroissial et l'harmonie La Persévérance ont suivi et animé la procession à travers la cité médiévale. Comme il est de tradition en pays catholique, les autorités civiles se sont jointes à la démarche. | JeF/cath.ch

## Trésor exposé

Une centaine d'objets tirés du trésor de la cathédrale Notre-Dame de Paris seront exposés au musée du Louvre à l'automne 2023. Alors qu'il avait d'abord été envisagé une grande exposition sur les 1300 m<sup>2</sup> du hall Napoléon – qui sera fermé pour travaux –, le projet se logera dans l'espace de la Petite Galerie de 230 m<sup>2</sup>. L'exposition présentera entre autres des chefs-d'œuvre de l'orfèvrerie française rassemblés à Notre-Dame au 19<sup>e</sup> siècle. Déception pour certains: les reliques de la couronne d'épines et du bois de la croix, la tunique de saint Louis ainsi que les grands Mays (des tableaux d'autel) ne figureront pas dans le parcours. Après les travaux dans la cathédrale, dont l'ouverture est prévue pour l'été 2024, le trésor et les saintes reliques devraient rejoindre le bâtiment néogothique construit par Jean-Baptiste Lassus et Eugène Viollet-le-Duc. | La Croix

## UNE QUESTION À LA FOI

La chronique de l'abbé Lafargue



?

## L'habit fait-il le moine?

A l'occasion d'une remise à l'ordre de ses séminaristes par l'archevêque de Toulouse rappelant, en substance, que ni la soutane ni le col romain ne font le prêtre, et qu'aucun des deux ne doit être porté avant l'ordination, les réseaux sociaux francophones débordent de réactions plus ou moins objectives sur les habits sacerdotaux. En Valais, il est de bon ton de citer, en ce domaine, M<sup>gr</sup> Nestor Adam qui fut évêque de Sion pendant 25 années, de 1952 à 1977. Lorsqu'on lui demandait si les prêtres devaient porter un signe distinctif, il répondait que ceux-ci devaient avant tout être reconnaissables à la charité avec laquelle ils doivent accueillir toute personne qui leur est envoyée. Le Christ lui-même – qui ne portait ni soutane ni col romain – indique de ne pas se préoccuper des habits (cf. Mt 6, 28-34).

Les défenseurs de plus en plus virulents de la soutane et du col romain s'arc-boutent sur l'article 284 du code du droit canonique: «Les clercs porteront un habit ecclésiastique convenable, selon les règles établies par la conférence des évêques et les coutumes légitimes des lieux». Notons que cet article parle d'habit «ecclésiastique» (donc étymologiquement «d'Eglise») et non pas d'habit «sacerdotal» («propre au prêtre») ou «clérical» («propre au clerc»). L'habit des prêtres doit donc être «d'Eglise» (c'est-à-dire propre à l'ensemble du peuple de Dieu) et «convenable», ajoute l'article du droit canonique. Il revient aux évêques de le préciser, le cas échéant, en fonction des coutumes locales (qui varient, donc, par définition). En Suisse, les évêques n'ont pas pris de décision à ce sujet. En ce sens, les jésuites qui demandent à leurs prêtres de s'habiller simplement comme leurs confrères du lieu me semblent avoir compris quelque chose d'essentiel. A bon entendre. |